



## ***Jean-Michel Blanquer se souviendra-t-il des professionnels de santé de l'éducation nationale après l'épidémie de COVID-19 ?***

*Invité dans l'émission « Questions politiques » sur France Inter le dimanche 5 avril, le ministre de l'Éducation nationale a tenu à souligner le sens des responsabilités et de la solidarité des médecins et des infirmier·ère·s de l'éducation nationale qui, dès le début de l'épidémie de COVID-19, ont affirmé leur volonté de prêter main forte. Il a également envoyé un message de remerciements à ces personnels par courrier électronique le 6 avril.*

*Dès le 18 mars, le SNMSU-UNSA Éducation a demandé au ministère de l'Éducation nationale de se positionner rapidement afin de rendre opérationnelle la contribution des médecins de l'éducation nationale à la prise en charge des patients présentant des signes de COVID-19. De nouveau, le 25 mars, il a fallu que nous réclamions des instructions claires pour notre mobilisation, tant sur la forme que sur le fond, pour nous accompagner efficacement dans cette mission en période de crise épidémique.*

*Nous n'avons obtenu que partiellement gain de cause. Malgré cela, particulièrement dans les territoires les plus touchés, les médecins de l'éducation nationale se sont mobilisés et le sont encore à ce jour, là où c'est nécessaire.*

***Le SNMSU-UNSA Éducation prend acte de la reconnaissance du ministre de l'Éducation nationale à l'égard des personnels de santé de l'éducation nationale, mais ne saurait s'en contenter. Jean-Michel Blanquer prend conscience de notre importance et de notre engagement, mais saura-t-il s'en souvenir en sortie de crise ?***

*L'amélioration du statut des médecins de l'éducation nationale, afin d'éviter la disparition de notre corps professionnel, sera-t-elle enfin une priorité de notre ministre ?*

*On n'en prend pas le chemin avec un calendrier encore repoussé à 2021 pour la revalorisation indiciaire de l'emploi de médecin conseiller technique de l'éducation nationale.*

*Notre ministre prendra-t-il enfin les décisions politiques indispensables pour un pilotage et une organisation fonctionnels de la politique de santé à l'école qui répondent aux besoins de santé de tous les élèves ? C'est aussi un facteur d'attractivité fort pour le recrutement de médecins de l'éducation nationale.*

*Le nouveau report du groupe de travail sur les circulaires PAI, APADHE et l'organisation des soins et des urgences, alors que les deux syndicats représentatifs des médecins de l'éducation nationale ont pointé l'urgence de faire évoluer ces textes, démontre malheureusement, une fois encore, que les professionnels de santé ne sont pas la priorité du ministère de l'Éducation nationale, alors qu'ils seront très sollicités au moment de la sortie du confinement.*

***Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation***